



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Aménagement d'une voie de contournement, dénommée rue du Parc, à Ambérieu-en-Bugey, et d'un parking attenant.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Commune d'Ambérieu-en-Bugey

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 1 0 1 0 0 0 4 6 0 0 0 1 5

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

FABRE

Daniel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Infrastructures de transport - Catégorie 6	Aménagement d'une voie communale à double sens de circulation de 570 ml environ, avec une chaussée à voie centrale banalisée de 5,80 m de largeur et un trottoir unilatéral de 2 m de large.
Aménagements ruraux et urbains - Catégorie 41	Création d'une aire de stationnement ouverte au public de 38 places (inférieure au seuil des 50 unités).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'une voirie à double sens de circulation, d'environ 570 ml, de type CVCB (chaussée à voie centrale banalisée) en agglomération et à l'aménagement d'un parking. Le projet se décompose en deux parties avec le réaménagement du chemin du Plâtre (rue existante de 310 ml) et la création d'un tronçon complémentaire, la rue du Parc (260 ml) permettant de rejoindre la rue Amédée Bonnet. Un parking, de 38 places de stationnement, au niveau de l'intersection de la nouvelle rue du Parc et de la rue Amédée Bonnet, sera également aménagé. Aucune démolition n'est prévue.

4.2 Objectifs du projet

L'un des objectifs de ce projet est l'amélioration de la desserte du centre-ville d'Ambérieu en Bugey ainsi que la fluidification du trafic, en permettant notamment de réduire les flux de transit. Le projet vise également à conforter les infrastructures dédiées aux modes doux, en lien avec les aménagements projetés par ailleurs en centre-ville. L'ensemble du plan de circulation du centre-ville de la commune est en effet en cours de modification en vue de revoir les sens de déplacement avec pour objectif notamment l'instauration de sens uniques et ainsi permettre l'aménagement de larges trottoirs confortables et de voies dédiées aux cycles. Le projet en objet s'inscrit dans cette vision stratégique des déplacements tous modes confondus à l'échelle du centre-ville et participe pleinement du maillage viaire général du territoire communal tout en veillant à ne pas porter atteinte aux espaces naturels limitrophes et à offrir un cadre préservé. Le projet prévoit une unique voie de circulation pour les véhicules motorisés limitant ainsi l'emprise de chaussée, deux bandes cyclables et la création d'un trottoir large pour les piétons afin de garantir leur sécurité lors de leurs déplacements. Une bande végétalisée d'essences locales sera installée le long de ce mail, en interface entre la zone piétonne et la chaussée circulée. Les espaces paysagers viendront enrichir la déambulation des piétons et favoriser les continuums écologiques. Le parking permettra, lui, d'accueillir à la fois les promeneurs et usagers du parc du Château des Echelles, situé à toute proximité, mais également de désengorger le centre-ville en proposant des places de stationnement complémentaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Il s'agit de travaux usuels de VRD dans le cadre d'un aménagement de voirie, sans particularité notable en phase d'exécution hors les précautions prises vis-à-vis de la faune et flore identifiées sur le site et telles que précisées ci-après. Les travaux se dérouleront comme suit : • Travaux de démolition de chaussée existante, de terrassement pour la partie chaussée nouvelle à créer (en zone non construite) et d'empierrement en matériaux nobles • Travaux de réseau d'éclairage public sur les quelques ml concernés • Travaux de réseau d'eaux pluviales et de création de fossés et noues imperméabilisés permettant la conduite des eaux de ruissellement du projet vers d'une part une rétention enterrée et d'autre part vers deux bassins de rétention de 23 m³ et 111 m³. Des rejets à débit limité à 2,5 l/s/ha pour l'ensemble du projet sont prévus, conformément aux préconisations du zonage pluvial communal. • Travaux de pose de bordures et de réglage des surfaces • Travaux de revêtement de surface en enrobé pour les chaussées et trottoir et en GNT 0/31.5 pour les stationnements sur le parking • Travaux de signalisation horizontale et verticale • Travaux de plantation et d'aménagement des espaces verts. De plus, un certain nombre de mesures afin de préserver la faune et la flore locales sera mis en place durant la phase de préparation de chantier et l'exécution des travaux telles que : • Des actions de défavorabilisation des gîtes potentiels, identifiés notamment sur les 2 ou 3 arbres impactés par le projet, en amont des travaux. • Un balisage et une protection des éléments à enjeux écologiques et des arbres remarquables seront mis en place avec un écologue. • Une stratégie contre le développement des espèces végétales exotiques envahissantes. • La formation et la sensibilisation des compagnons présents sur le chantier quant aux précautions à prendre, la vérification de la bonne conduite des travaux vis-à-vis des exigences environnementales, et le suivi de la bonne prise en compte des mesures ainsi que la limitation de l'emprise du projet en veillant à ne pas détruire inutilement des habitats. Une visite de contrôle mensuelle par un écologue pendant le chantier. L'ensemble des dispositions et actions prévues pour éviter, réduire et compenser les impacts du projet est précisé dans le diagnostic écologique joint à la présente demande.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Après livraison, en première approche et en s'appuyant sur les données de trafic issues de la dernière campagne de comptages réalisée, l'estimation du trafic empruntant la nouvelle rue du Parc se situe autour de 2 000 véhicules par jour. Cette fréquentation s'ajustera évidemment fonction du futur plan de circulation retenu à l'échelle du centre-ville, et notamment du sens de circulation de la rue Amédée Bonnet sur laquelle débouchera la rue du Parc. Ce résultat fait l'hypothèse que la rue du Parc n'attire pas de nouveau trafic (de transit par exemple) mais permet simplement de réorganiser les accès au centre-ville.

En phase d'exploitation, il est notamment prévu un éclairage adapté avec extinction nocturne afin de limiter les nuisances vis-à-vis de la faune, la mise en place de signalisations spécifiques pour réduire les risques de collisions, l'installation de deux passages sous voirie pour la petite faune, la création d'hibernaculum ou encore la pose de nichoirs et gîtes.

Afin de suivre l'efficacité des mesures pour la préservation de la faune et de la flore, des suivis réguliers avec bilan de ces mesures sont prévus avec un écologue à N+1, N+2, N+3, N+5 et N+10.

L'ensemble des dispositions et actions prévues pour éviter, réduire et compenser les impacts du projet est précisé dans le rapport afférent au diagnostic écologique, joint à la présente demande.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Réaménagement de 310 ml de voirie, création de 260 ml de voie et d'un parking de 38 places. Superficie globale du projet : 12 152 m ² dont 10 373 m ² pour la voirie et 1 779 m ² pour le parking. 2 bassins de rétention-infiltration d'eaux pluviales de 50m ² et 248m ² . 1 rétention enterrée type Tubosider avec séparateur d'hydrocarbures. 4 365 m ² d'EV aménagés + 1000 m ² EV préservés	570 ml de voirie 38 places de stationnements 12 152 m ² d'emprise globale 210 m ³ de rétention Débit de fuite limité à 2,5 l/s/ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Chemin du Plâtre

Lieu-dit : _____

Localité : Ambérieu-en-Bugey

Code postal : 0 1 5 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 5 ° 5 7 ' 2 8 " 0 Lat. : 0 5 ° 2 1 ' 5 3 " 9

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 4 5 ° 5 7 ' 3 3 " 8 Lat. : 0 5 ° 2 1 ' 5 0 " 8

Point de d'arrivée : Long. : 4 5 ° 5 7 ' 1 9 " 8 Lat. : 0 5 ° 2 1 ' 4 3 " 3

Communes traversées :

Ambérieu-en-Bugey

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme - zonage UAJ

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le chemin du Plâtre requalifié pour partie et prolongé avec la création de la rue du Parc, jusqu'à la rue Bonnet, existe de très longue date. C'est un axe de circulation très ancien, dont il n'a pas été possible de remonter aux origines. Le Chemin du Plâtre est constitué d'une unique chaussée d'une largeur variable de 6 mètres environ dédiée principalement à la circulation automobile qui se fait à double sens. Il n'y a aucun trottoir. Après réaménagement, la partie du chemin du Plâtre concernée par les travaux disposera d'une chaussée à voie centrale banalisée de 5,80 m de largeur et d'un trottoir unilatéral de 2 m de large côté urbanisé du chemin. Des bandes de plantation viendront en interface entre la chaussée et le trottoir. Le projet vise à améliorer considérablement les modes actifs avec une place dédiée pour les piétons et les vélos, tout en restant sur une emprise quasiment identique à celle actuelle, impactant essentiellement les délaissés interstitiels.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR "inondations et mouvements de terrain" d'Ambérieu-en-Bugey
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé le 6 février 2006 et modifié le 20 janvier 2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Excédent de 880 m3 à ce jour mais devant être précisé dans le cadre des études PRO et des résultats (simulations pluies décennales et centennales) de la modélisation du Gardon, petit ruisseau passant en contrebas de la future rue du Parc. Le modelage des dépressions pour la rétention des eaux pluviales et des épisodes orageux pourra être légèrement différent à l'issue de ces études mais sans conséquences majeures sur les volumes de déblais et remblais calculés à ce stade.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est excédentaire en matériaux néanmoins un apport en grave concassée de carrière et/ou matériaux recyclés inertes de qualité est prévu pour l'aménagement de la chaussée et du parking.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas d'eau potable. Le rejet des eaux pluviales se fait in fine dans le milieu naturel par le biais de dispositifs de rétention enterrés (tubosider) pour la partie amont avec un rejet à débit limité vers un mare forestière existante. Pour la partie aval, les eaux seront orientées vers deux bassins d'infiltration qui alimenteront en surverse le réseau d'eau pluvial existant sous la rue Bonnet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du tracé de la voirie est située dans un espace non urbanisé et végétalisé au sein duquel s'est développée une certaine biodiversité. Le diagnostic écologique qui a été réalisé démontre la qualité de la faune et la flore présentes, lesquelles ont été prises en compte dans la conception du projet. Toutes les mesures d'évitement, de réduction et de compensation qui pouvaient être mises en œuvre ont été intégrées. L'intégralité des dispositions et actions prévues est précisée dans le rapport en annexe.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en cœur de ville, à l'interface entre un espace naturel et un espace urbanisé au plan local d'urbanisme. Le projet est développé, pour partie (voie nouvelle de 260 ml et parking uniquement) sur une surface non imperméabilisée auparavant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tracé de la voirie est située dans une zone Bg1 et Bg2 pour le risque de glissement de terrain. Le parking est situé sur une zone Bt correspondant à un risque de crue torrentielle de ruisseau.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement projeté engendre une augmentation du trafic automobile chemin du Plâtre et une création de trafic au niveau de la rue du Parc puisqu'il s'agit d'une voie nouvelle. Il est estimé à terme un trafic d'environ 2 000 véhicules/jour. N'ayant pas de comptage précis du trafic, il a été estimé que 900 véhicules/jour empruntent actuellement quotidiennement le chemin du Plâtre .
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'estimation du trafic à terme est de l'ordre de 2000 véhicules/jour. De fait, cette voirie ne sera pas concernée par un classement sonore.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par respect pour la faune et la flore du site, la rue du parc ne disposera d'aucun mobilier d'éclairage public. Le nombre de points lumineux est limité aux seuls d'ores et déjà existants, le long du
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	chemin du Plâtre, et à ceux qui seront installés au niveau du parking et du carrefour avec la rue Bonnet (6 nouveaux candélabres). Il est prévu une extinction nocturne de 23h à 6h.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les conditions hydrogéologiques ne sont pas favorables à une infiltration des eaux pluviales dans l'emprise du projet. Une partie des celles-ci sera renvoyée vers le réseau d'eaux pluviales rue Bonnet,
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	l'autre vers une mare existante. Afin de limiter l'incidence du projet, les eaux seront tamponnées dans des rétentions collectives avec débit de fuite réduit à 2,5 l/s/ha.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre une modification des espaces de prairies et bosquets actuels avec la création d'une voie nouvelle entre le chemin du Plâtre et la rue Bonnet et un parking attenant. Les espaces impactés ne sont le support d'aucune activité humaine spécifique. Il s'agit d'espaces verts laissés en jachère parfois utilisés pour le pâturage de chevaux. Pour autant, toutes les préconisations seront prises afin de limiter l'impact du projet, en amont des travaux, lors de sa réalisation et à l'issue de celle-ci. Voir rapport en annexe.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des éléments présentés précédemment, nous ne pensons pas qu'une évaluation environnementale soit nécessaire pour ce projet, du fait de ses dimensions modestes, de la prise en compte dans son élaboration du milieu existant ainsi que des essences et espèces présentes, de son adaptation aux caractéristiques du site, de même qu'au regard du nombre d'actions et dispositions d'ores et déjà prévues pour limiter son impact tant en phase de préparation de chantier que de réalisation et d'exploitation.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Complément au paragraphe 6.5	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Diagnostic écologique et séquence ER - Ambérieu en Bugey	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Rapport Dossier Loi sur l'Eau	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom FABRE

Prénom Daniel

Qualité du signataire Maire

A Ambérieu-en-Bugey

Fait le 1 2 / 0 2 / 2 0 2 6



Signature du (des) demandeur(s)